



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de la cohésion sociale**

## **Actualité de l'égalité entre les femmes et les hommes**

**26 février 2021**



### **À lire sur notre site : « Les billets de la ministre »**

Nous n'avons pas signalé dans l'AEFH les deux derniers « éditos de la ministre » mis en ligne sur notre site. Le 29 janvier, sous le titre « [La Parité n'est pas la charité](#) », Elisabeth MORENO prend sa belle plume pour faire le bilan des dix ans de la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance adoptée le 27 janvier 2011 : « *Il y a des lois qui marquent les esprits. Des lois qui transforment réellement notre société. Des lois qui brisent les ordres établis ; parfois contre vents et marées, à rebours de l'opinion majoritaire. Des lois en avance sur leur temps et qui, lorsque l'on regarde ensuite dans le rétroviseur, prennent des allures de révolution.* » Et pour la ministre, qui constate que « *la question de la parité n'est pas résolue* », la loi « Copé-Zimmermann » « *doit être l'écume d'une*

*vague encore plus forte.* » Le 6 février, dans un texte aux accents plus personnels, « [Les diasporas sont une chance pour la France](#) », la ministre évoque ses racines africaines et la diversité de la « France plurielle », une « *double culture* », un « *double enracinement* ». « *Ce « métissage identitaire » dont je suis fière, écrit-elle, fait ma force depuis toujours. Ces « gênes de l'âme » ne sont pas des gommes mais des crayons qui ont dessiné ma personnalité tel un camaïeu et qui m'ont permis de « me frayer mon chemin secret » comme l'écrivit Assia Djebar. Mon histoire est celle de la diaspora. Celle de millions de nos compatriotes.* » Pour Elisabeth MORENO, « *Les diasporas constituent dès lors une chance pour notre avenir. Elles créent des solidarités, du dialogue, de la valeur et sont les traits d'union entre les deux rives de la Méditerranée* ».

## Action gouvernementale

Le site **Vie publique** a mis en ligne le 17 février deux « Éclairages » sur les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Sous le titre « Où en est l'égalité professionnelle ? », le site du débat public fait le point sur la question : « Depuis 1946, l'égalité femmes-hommes est un principe constitutionnel (la loi garantit aux femmes dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes). Malgré un important corpus législatif pour l'égalité professionnelle, la situation des femmes sur le marché du travail reste plus fragile que celle des hommes. » Un second sujet, « L'évolution des droits des femmes » revient sur les dates clés de l'évolution des droits des femmes en France depuis 1791 (Égalité salariale, accès à l'emploi, parité en politique, IVG...).



Élisabeth MORENO s'est rendue le 24 février dans le quartier de la Porte de la Chapelle à Paris pour une séquence autour du sujet de **l'égalité des chances**. Elle a rencontré et échangé avec des jeunes accompagné.es par l'association Solidarités 18, association créée pendant le confinement pour accompagner les jeunes du quartier. Le 26 février, la ministre a passé la journée en Seine-Saint-Denis et à Paris dans le cadre de son action en faveur de l'égalité des chances et pour promouvoir les politiques mises en place par le Gouvernement pour permettre à toutes et à tous, et notamment aux jeunes, d'avoir les mêmes opportunités de



réussite. Lors de ce déplacement, la ministre a rencontré et échangé avec des acteurs et actrices des milieux associatifs, professionnels et sportifs engagé.es. Au programme le lancement et le marrainage du site d'analyse d'offres d'emploi créé par « À Compétence Égale », une visite du Red Star Football Club et une rencontre avec les jeunes accompagnés par l'association « Les Déterminés » pour une présentation de programmes destinés à former des jeunes éloignés de l'emploi.

La **Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)** a mis en ligne son nouveau site après plusieurs mois de réflexion, de création et de développement. L'organisation du site a été revue afin de simplifier la navigation. La page d'accueil a été entièrement réorganisée et les pages elles-mêmes ont été harmonisées et complétées par de nouvelles fonctionnalités. Ce lancement s'accompagne du renouvellement de l'identité visuelle de la DARES, qui réaffirme son objectif : « *déchiffrer le monde du travail pour éclairer le débat public.* »



Le **gouvernement** a annoncé sur son site « [une nouvelle avancée pour mieux accompagner les premiers jours de l'enfant](#) ». À partir du 1<sup>er</sup> juillet, la durée du **congé de paternité et d'accueil de l'enfant** sera augmentée significativement. Aujourd'hui, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est de 11 jours calendaires consécutifs (ou 18 jours calendaires consécutifs pour la naissance de deux enfants ou plus). Avec la LFSS de 2021, le congé sera de 25 jours calendaires (ou 32 jours calendaires pour la naissance de deux enfants ou plus), avec une obligation de prendre 4 jours calendaires consécutifs à la suite du congé de naissance. Notons par ailleurs que le congé naissance de 3 jours s'ajoute au congé de paternité et d'accueil de l'enfant



À l'occasion de la **Journée européenne des victimes** le 22 février, France Victimes et le Fonds de Garantie des Victimes (FGTI) ont lancé une nouvelle plateforme, « [Parcours victimes](#) », pour accompagner toutes les victimes de violences dans les principales étapes du parcours, depuis les violences jusqu'à l'éventuelle indemnisation.

[Retrouver la présentation sur le site du Service public](#)

Dans le cadre de la **lutte contre la précarité menstruelle**, le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur a annoncé le 23 février « [un accès gratuit aux protections périodiques pour les étudiantes](#) ». « *Alors que les jeunes sont touchés de plein fouet par les effets de la crise sanitaire, de nombreuses étudiantes sont victimes de précarité menstruelle.* » explique le ministère. « *Face à l'urgence de la situation, des protections périodiques gratuites vont être mises prochainement à leur disposition dans les résidences*

*universitaires et les services de santé universitaires (SSU). A partir de la prochaine rentrée universitaire, des points de distribution seront déployés sur l'ensemble des campus ».*



### **Assemblée nationale**

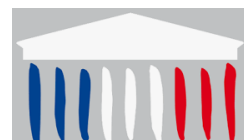
Quatre **propositions de loi** ont été déposées le 23 février à l'Assemblée nationale et renvoyées en commissions :

Marie-France LORHO a déposé une [proposition de loi visant à prévoir l'imprescriptibilité pour les actes d'inceste et de pédophilie.](#)

Josiane CORNELOUP et plusieurs de ses collègues ont déposé une [proposition de loi visant à favoriser la reprise de la natalité afin de conforter notre système de solidarité.](#)

François JOLIVET et plusieurs de ses collègues ont déposé une [proposition de loi portant interdiction de l'usage de l'écriture inclusive pour les personnes morales en charge d'une mission de service public](#) Une proposition de loi similaire (visant à interdire l'usage de l'écriture inclusive par toute personne morale publique ou privée bénéficiant d'une subvention publique) avait été déposée en juillet 2020.

Emmanuelle MÉNARD a déposé une [proposition de loi visant à interdire le burkini en France.](#)



## Sénat

« *Isolement géographique, précarité, recul des services publics... Les femmes résidant en milieu rural sont plus vulnérables aux violences sexistes et sexuelles* ». La délégation aux droits des femmes souhaite dégager des pistes d'action. La vidéo de la table ronde du 11 février sur la lutte contre les violences faites aux femmes dans les territoires ruraux avec en particulier la participation de Hélène FURNON-PETRESCU (photo-ci-dessous) a été mis en ligne sur le site du Sénat.

La cheffe du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes alerte : « près de la moitié des féminicides ont lieu en milieu rural. » repris dans un article du site Public sénat.

[Retrouver la vidéo de la table ronde sur le site du Sénat](#)



Le compte rendu de la séance du 11 janvier de la **délégation aux droits des femmes** a été mis en ligne sur le site du Sénat. Il reprend l'échange de vues sur la proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement et l'audition, dans le cadre du rapport sur la situation des femmes dans les territoires ruraux, des responsables de la fédération « Des territoires aux grandes écoles », Cyprien CANIVENC, secrétaire général, et Emma ROUVET, coprésidente de l'association « De l'Allier aux grandes écoles ».

[Retrouver le compte-rendu sur le site du Sénat](#)

## Conseil économique, social et environnemental

Dans le cadre de ses travaux de la saisine « **Crise sanitaire et inégalités de genre** », la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE a auditionné Léa THUILLIER, chargée des relations institutionnelles au sein de l'association En avant toute(s) (mise en ligne le 15 février). Nous n'avons pas signalé l'audition de Sandra LAUGIER, philosophe, professeure à l'université Paris I et co-autrice de « La société des vulnérables, leçons féministes d'une crise » (mise en ligne le 15 décembre).

Retrouver la vidéo de [l'audition de Léa Thuillier](#) et celle de [l'audition de Sandra Laugier](#)

## Initiatives

**L'Agence nationale des chèques vacances** (ANCV) reconduit son appel à projets de fonds d'expérimentation pour favoriser le départ en vacances des femmes victimes de violences. L'objectif cet appel à projets est de favoriser le départ en vacances des femmes victimes de violence pour leur permettre de bénéficier d'un répit individuel, parental, familial et contribuer au resserrement de leurs liens sociaux et familiaux. Il s'agit également de contribuer à favoriser leur inclusion sociale et l'exercice de leur pleine citoyenneté et de renforcer la palette de supports d'accompagnement social et familial dont disposent les référents qui soutiennent les femmes victimes de violence. L'ANCV souhaite, au-travers de cet appel à projets, favoriser l'implication des femmes et de leurs proches dans la co-construction d'un projet positif et, plus globalement, enrichir les axes d'intervention sociale mis en œuvre avec chacune : accès aux droits, gestion budgétaire, soutien à la fonction parentale, autonomie...

[Pour en savoir plus, contacter l'ANCV](#)



L'**Université Paris Nanterre** saisit l'occasion de la journée internationale des droits des femmes pour organiser sa première Semaine de l'égalité et de la non-discrimination. Celle-ci sera inaugurée, le 8 mars, sur le campus de Nanterre, avec une conférence-débat suivie d'une projection sur le thème du rôle du droit dans les mobilisations féministes.

### International

À l'occasion de la Journée internationale de tolérance zéro pour les mutilations génitales féminines (MGF), le 6 février, **l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes** (EIGE) a publié ses nouvelles estimations du nombre de jeunes filles à risque de MGF. L'EIGE a désormais calculé le nombre de jeunes filles à risque dans un total de 13 États membres de l'Union européenne.

[Retrouver le communiqué de presse et accéder au dossier](#)

**L'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes** (EIGE) annonce que la Covid-19 sera l'un des points marquants de son index 2021 de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le rapport examinera de près la santé et les différents défis auxquels sont confrontés les femmes et les hommes. Il abordera la santé mentale, la santé sexuelle et reproductive et les pandémies - en particulier celle due au coronavirus. Il sera publié en octobre prochain.

[Pour en savoir plus et retrouver l'index 2020](#)

Le 23 février, inquiets des attaques contre le **droit à l'avortement** et les violations de l'État de droit en Pologne, les députés européens ont débattu des droits des femmes et de l'État de droit en Pologne avec la commissaire Helena DALLI, le représentant de la Pologne auprès de l'UE et la société civile.

[Retrouver le communiqué sur le site du Parlement européen](#)

Le **Parlement européen** a mis en ligne [son programme pour célébrer la Journée internationale des droits des femmes 2021](#). Le Parlement souligne le rôle crucial qu'elles jouent durant la crise créée par la pandémie.

Le thème choisi par **l'Organisation des Nations unies** pour la **Journée internationale des droits des femmes est cette année** « [Leadership féminin : pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid 19](#) » Ce thème célèbre les efforts des femmes du monde entier pour façonner un futur et une relance plus égalitaires suite à la pandémie de Covid-19. Il s'aligne également sur le thème prioritaire de la [65<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme](#), « Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique, élimination de la violence, réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles » et sur [la campagne phare Génération Égalité](#)

